



Pour citer cet article :

Jovignot (Étienne), « Transfert du centre d'observation de la Chartreuse aux Cèdres, à Chenôve, le 13 mai 1953 », dans : *Les origines de l'éducation spécialisée en Côte d'Or, 2^e journées régionales du CNAHES, les 2 et 3 avril 1997 à Dijon, Dijon, CREA, p. 101-107.*



Transfert du Centre d'Observation de la Chartreuse aux Cèdres, à CHENOVE, le 13 Mai 1953

par Monsieur Étienne JOVIGNOT

*ancien Directeur du Centre d'Observation de Chenôve,
puis Directeur de l'École d'Éducateurs Spécialisés*

Lorsque le 1^{er} Février 1954, je succède à mon ami Pierre ALLOING (qui devait prendre part à ce cinquantenaire, mais nous a quittés le 21 janvier dernier), le Centre d'Observation a été transféré le 13 Mai 1953 à CHENOVE dans des bâtiments neufs, les premiers créés en France à cet effet.

Beaucoup de chemin a été parcouru depuis l'ouverture, le 17.07.1943, du « pavillon d'accueil et de triage », dans le cadre de l'hôpital psychiatrique de la Chartreuse à DIJON : il s'agissait alors essentiellement de préserver les mineurs délinquants d'un long séjour en maison d'arrêt, accessoirement de rassembler quelques éléments d'information sur leur personnalité, avant leur comparution devant l'autorité judiciaire.

Grâce aux efforts de Guy BERLAND, puis de Pierre ALLOING et de leur équipe de « Rééducateurs » ou de « Moniteurs » (les termes demeurent imprécis), l'OBSERVATION est devenue une technique bien rodée, dans laquelle chacun apporte sa pierre, avec ses méthodes propres - même si celles-ci demandent à être perfectionnées - pour mieux connaître la personnalité des jeunes et les orienter en conséquence :

L'Assistante Sociale (« ma tante sociale » disent volontiers les jeunes) a fait une enquête, souvent très approfondie auprès de la famille et des milieux

de vie des jeunes, et participe très activement aux réunions de pré-synthèse et de synthèse. Mesdemoiselles PARIZOT et MATRAT se souviennent certainement de ces réunions du mercredi après-midi, dans mon bureau à Chenôve, avec médecin, psychologue et éducateurs.

Le Médecin a fait un bilan de santé et donne son avis sur la personnalité du mineur et ses possibilités de réadaptation, à la suite des divers examens et entretiens. Lors du transfert du Centre d'Observation à Chenôve, le service médical restait confié à Madame Colette ROUY qui avait été interne du service du Docteur LECULIER à la Chartreuse. A son départ, elle sera remplacée par un médecin de médecine générale, puis un pédiatre, et un psychiatre de la Chartreuse, le Docteur BOLLOTTE qui sera lui même remplacé par un neuropsychiatre pour enfants formé à l'école du Professeur HEUYER, en la personne de Madame le Docteur Gisèle THOMAS. Puisque nous avons la chance d'avoir, pour ce cinquantenaire, Mme ROUY, c'est avec grand plaisir que nous entendrons son témoignage.

Le Psychologue fait passer des tests de niveau et de personnalité. Jusqu'en 1960, ce rôle était imparti à Pierre MORIN, qui était hier parmi nous ; à partir de 1960, il sera tenu par Marie-Louise GABORIAU, plus connue sous le nom de « Madame BEAUDOUIN » dont nous sommes heureux de saluer la présence ici, ainsi que celle de son mari, Jacques, qui fut en son temps - un temps heureux, certes - stagiaire de l'école de Marseille au Centre d'Observation de CHENOVE.

Les Éducateurs font des fiches d'observation sur le comportement des jeunes en groupe et dans les différentes situations vécues en internat, ainsi que sur leur créativité (poterie, dessin, etc...) et sur leurs qualités sportives, manifestées notamment au cours des balades et jeux organisés par Bernard VOUAUX - « chef Bernard » - sur le plateau de Chenôve.

Les aptitudes scolaires des jeunes étaient également observées, en vue d'être développée, avec des méthodes très vivantes. A mon arrivée à Chenôve, la classe était tenue par M. PERI, retraité de l'armée auquel succéda, en 1957, Bernard GUIGNIER, éducateur scolaire très expérimenté pour les adolescents de plus de 14 ans. Dès 1955, nous obtenions de l'inspection académique, pour les jeunes d'âge scolaire - à l'époque donc, de moins de 14 ans -, l'ouverture d'une, puis de deux classes animées par André et Denise BELLEVILLE, instituteurs de l'Éducation Nationale, passionnés par leur travail d'enseignants spécialisés, très proches, en fait, des éducateurs et parfaitement intégrés dans l'équipe.

Pour les adolescents - plus de 14 ans - fonctionnaient en permanence des ateliers, notamment de bois et de fabrication de jouets. André FRELEZEAU, cameraman de ce cinquantenaire, anima l'un de ces ateliers. Il pourra vous dire quelques mots de son travail. Les éducateurs « chargés d'atelier » (si ma mémoire est fidèle, on ne parlait pas encore d'éducateurs techniques) participaient à l'Observation, en donnant à l'équipe des fiches sur les aptitudes techniques et le comportement des jeunes à l'atelier.

Tous ces points de vue étaient confrontés, au bout d'un mois et demi de présence des jeunes au Centre d'Observation dans une réunion dite de pré-synthèse, puis au bout de trois mois, dans une synthèse, préparant la rédaction du dossier. Celui-ci sera envoyé à l'autorité qui a confié le mineur, avec une proposition d'orientation, souvent vers un internat spécialisé appelé à l'époque « Centre de Rééducation » (Montigny sur Vingeanne, Le Prado de Salornay, etc...) ou, au fur et à mesure où ils se développeront, vers un Foyer de semi-liberté : à BESANÇON « chez CHRISTIN », à FROTEY LES VESOUL « chez ROZARD », au MAS D'AZIL à CHENOVE (à partir de 1957) « chez DEVELAY ». D'autres seront confiés aux services de Liberté Surveillée, dont Madame PRELOT nous a parlé en ce qui concerne le Tribunal pour Enfants de DIJON. D'autres - les plus jeunes surtout - seront proposés pour un placement familial, notamment à l'Association Beaunoise de Protection de l'Enfance qui vient d'être évoquée, à la première table ronde, par Guy DRECQ et Anne-Marie AUGIAS. Il est important de noter que le placement, décidé par le Juge, le Tribunal pour Enfants ou la DDASS est préparé par le Centre d'Observation qui prend contact avec l'Établissement ou le Service, présente le mineur et son dossier, et assure le « transfert » qui permet des contacts amicaux entre les éducateurs du Centre d'Observation et ceux qui poursuivront l'action entreprise. Le Centre d'Observation de Chenôve a créé ainsi, à l'époque, un véritable réseau éducatif qui facilitait beaucoup sa tâche.

Grâce au fonctionnement de ce réseau, les séjours sont, dans l'ensemble courts, guère plus de trois mois : environ 240 mineurs sont observés dans l'année ; ils ont de 8 à 21 ans. 90 % sont confiés par les Juges pour Enfants, 2 % par les Juges d'Instruction, 8 % par la DDASS.

Les Magistrats utilisent l'ordonnance du 02 Février 1945 pour placer les jeunes délinquants en observation, mais aussi les textes concernant le vagabondage et la correction paternelle. Ces deux derniers motifs de placement disparaîtront avec l'ordonnance du 23.12.1958, remplacés par l'Assistance éducative.

L'Aide Sociale à l'Enfance des départements de la région ou les agences de la région parisienne, implantées en Bourgogne, présentées ce matin par M. BASCOULERGUES, confient les jeunes dont elles ont la charge en vue d'observation et d'orientation en tant que « pupilles difficiles ».

Il n'y a pas de Centre d'Observation en Franche-Comté ; les plus proches voisins sont situés à LYON, NANCY, METZ, STRASBOURG, MULHOUSE, ORLÉANS. La collaboration avec les Tribunaux pour enfants de BESANÇON, CHALON SUR SAÔNE, NEVERS est très importante : on emmène une « voiturée » de jeunes au Tribunal pour les jugements ; le magistrat demande à l'éducateur ou au directeur de présenter les conclusions de l'observation ; la décision est prise pour chaque mineur, puis on revient à Chenôve avec une autre voiturée de mineurs dont quelques-uns attendaient parfois en maison d'arrêt leur admission au Centre d'Observation. Ces retours sont l'occasion d'établir une première relation

entre le jeune et celui qu'il appellera, jusque dans les années 60, « Chef + le prénom ».

Sur l'initiative d'un grand Magistrat dijonnais - le Juge PAILLOT - et avec le support administratif et pédagogique de M. MICHARD, Directeur de l'École et du Centre de Recherches de l'Éducation Surveillée de VAUCRESSON (l'Éducation Surveillée a précédé l'actuelle Protection Judiciaire de la Jeunesse), Pierre ALLOING lança à DIJON à titre expérimental - puisqu'il n'y aura aucun texte juridique jusqu'en Décembre 1958 - une nouvelle forme d'observation appelée « Observation en Milieu Ouvert » et désignée sous le sigle O.M.O. « Là où l'OMO passe, dira avec humour notre collègue de LYON, la délinquance trépasse ». L'expression « en Milieu Ouvert » est intéressante et montre bien qu'à l'époque, l'internat avait priorité en éducation spécialisée. L'observation en Milieu Ouvert constitue une véritable révolution : au lieu de mettre le jeune en internat, « l'éducateur - observateur » se déplace pour aller dans la famille et le milieu naturel des jeunes ; ceux-ci ne viennent au Centre d'Observation que pour les examens médico-psychologiques préparant aux pré-synthèses et synthèses les concernant. Le comportement ne subit pas la déformation du milieu artificiel de l'internat : maintenus chez eux, les jeunes peuvent continuer leur scolarité ou leur apprentissage. Cette nouvelle formule d'observation fit fortune. Bernard VOUAUX fut le premier éducateur d'internat à suivre ainsi les jeunes chez eux, mais en 1953, un éducateur fut engagé à plein temps pour l'observation de garçons en Milieu Ouvert ; en 1955, la formule fut étendue aux filles et une éducatrice fut engagée à cet effet : Madame Simone DARTOIS qui aurait très vivement souhaité être avec nous aujourd'hui, si sa santé le lui avait permis.

Cette « mixité » fit d'abord peur à certains membres du Conseil d'Administration de la Sauvegarde : comment une institution peut-elle suivre « déçemment » en même temps des garçons et des filles, réputés difficiles ? Nous dûmes faire remarquer que les contacts mixtes - s'il y en avait - à l'occasion des examens médico-psychologiques au Centre d'Observation, étaient fort limités. Puis les Juges pour Enfants des Tribunaux de CHALON SUR SAÔNE, MÂCON, NEVERS, LONS LE SAUNIER, BESANÇON, confiant au Centre d'Observation des garçons et des filles pour une observation en Milieu Ouvert, il fallut augmenter le personnel éducatif et équiper celui-ci de véhicules 2 CV, moins dangereux que les scooters, surtout l'hiver. Quelques administrateurs exprimèrent des réserves sur ces « promenades en voiture » offertes aux éducateurs, mais vu l'efficacité, le bon sens finit par l'emporter.

A l'évolution des méthodes d'observation correspondait une évolution des méthodes pédagogiques, dans le sens de l'ouverture de l'internat au monde « normal ».

Ainsi, dès l'été 1954, nous emmenions tous les jeunes du Centre d'Observation en Vacances dans une grande ferme du Jura : du jamais vu par les magistrats qui nous demandèrent une décharge que nous leur

donnâmes volontiers. Je ne sais pas si la disposition était très légale, mais au 1^{er} Septembre, en dépit de quelques fugues réglées avec les gendarmes jurassiens, tous les jeunes étaient de retour à CHENÔVE. L'opération fut renouvelée sous la responsabilité de Bernard VOUAUX, éducateur Chef, jusqu'à la fermeture du Centre d'Observation. Il fut admis par les autorités qu'il s'agissait d'un « transfert d'établissement » d'une durée d'un mois. A partir de la ferme des CERNOIS, des camps itinérants étaient organisés, avec, bien sûr, quelques incidents de parcours. Les éducateurs s'entraînaient ainsi à marier « au risque de la vie », confiance et prudence, les deux mamelles de la « pédagogie pour tous ».

A NOËL 1954, nous avons envoyé dans leur famille, pour quelques jours, tous les jeunes susceptibles d'y être accueillis. Là encore, miracle ! Au prix de quelques communications téléphoniques de rappel, les « vacanciers » revinrent tous au bercail. La cote des « valeurs pédagogiques » du Centre d'Observation grimpa auprès de magistrats.

La suppression du port de l'uniforme pour les sorties en ville constitua aussi un élément d'évolution pédagogique - nous dirions maintenant « d'insertion sociale », très apprécié des jeunes, « surtout des plus grands ». Dans une lettre à ses parents, un garçon écrivait « hier, dimanche, on a été au cinéma. Comme on était en habits civils (sic), les gens ne nous ont pas regardés, c'était chouette ».

Dans les années 59 / 60, une réflexion sur l'observation, menée là aussi avec l'Éducation Surveillée, nous amena à créer une « consultation d'orientation éducative » afin de faire une première étude de la personnalité des mineurs à partir d'une synthèse de l'enquête sociale, des examens médico-psychologiques et d'un entretien éducatif. Des résultats de cette consultation pouvaient ressortir une proposition d'action éducative ou, si cela apparaissait nécessaire, une mesure complémentaire d'observation en milieu ouvert ou en internat.

Le système d'observation à 3 étages : consultation - OMO - Internat, bien coordonné, constituait « UN SERVICE RÉGIONAL D'OBSERVATION » très performant, mais lourd à mener avec 3 réunions de synthèse par semaine, une pour chacun des étages du service et un nombre considérable de dossiers à rédiger. Nous avons regretté, lors de l'ouverture de l'école d'éducateurs, en Juillet 1962, de ne pas pouvoir maintenir l'unité de ce service et de séparer l'internat de la consultation OMO avec deux directions différentes.

Devait subsister toutefois, à travers ces deux institutions séparées, l'essentiel, à savoir la fonction d'observation, indispensable à la conduite de l'action éducative. C'est ainsi que durant les premières années de l'école, tous les élèves étaient tenus de faire un stage dans un Centre d'Observation, considéré comme un des fondements de la formation.

En ces temps, le Centre d'Observation régional était un lieu de réflexion sur l'exercice de l'éducation spécialisée : il y était question de méthodes, de résultats, mais aussi - peut-être plus qu'aujourd'hui ? - de finalité et de déontologie. Ces réflexions pouvaient faire l'objet de publications dans les revues spécialisées ou de culture générale. Citons par exemple :

- « L'observation en milieu ouvert au Centre des Cèdres à CHENOVE - DIJON » dans la revue internationale de psychopédagogie Bruxelles, Novembre 1956 (avec tirés à part).
- L'observation en milieu ouvert ; présentation de l'expérience « dijonnaise » dans Sauvegarde de l'Enfance PARIS, numéros de Janvier à Mars 1958.
- « Loisirs des jeunes dans les centres et foyers » dans la revue de l'Éducation Surveillée RÉÉDUCATION - Janvier / Février 1957.
- « Rééducation et respect de l'enfant » dans RÉÉDUCATION Janvier, Février, Mars 1960.
- « Résultats d'un sondage sur la réadaptation des mineurs passés en Centre d'Observation » dans Sauvegarde de l'Enfance - numéros de Novembre / Décembre 1961.
- « Les débouchés des Centres d'Observation d'adolescents », dans Sauvegarde de l'Enfance, numéro d'Avril 1962.
- « L'enfance inadaptée : Tricheurs ou victimes ? » dans la revue ESPRIT de Juin 1962 (après la sortie du film de CARNE « les tricheurs »).

Dans la tradition léguée par Pierre ALLOING, l'équipe du Centre d'Observation de Chenôve a participé fidèlement aux journées de rencontre trimestrielles organisées par le Docteur MATIS, Directeur du Centre d'Observation de filles de Strasbourg, qui réunissaient tous les Centres d'Observation de la Région Est. Nous y échangeons nos expériences, affinons nos méthodes ; nous faisons aussi connaissance des différents Centres d'Observation partenaires, puisque ces réunions étaient « tournantes ».

A partir des années 55 / 56, une antenne du Centre de formation et d'études de l'Éducation surveillée fonctionnait à Chenôve, pilotée par M. MICHARD, mais animée par l'équipe du Centre d'Observation. Des travaux pédagogiques importants ont ainsi été publiés.

« L'Observation en Milieu Ouvert » (1956) - livre de M. MICHARD illustré de nombreux exemples de dossiers d'OMO de Chenôve, évoquant notamment le comportement des filles et des mineurs en milieu rural, ces points étant considérés par M. MICHARD comme spécifiques de l'OMO dijonnaise. D'autres exemples étaient tirés de l'expérience d'OMO lyonnaise fonctionnant dans le cadre de l'éducation surveillée ; les deux équipes, de structure publique (LYON) et privée (DIJON) se rencontraient fréquemment.

« Critères de choix » des mesures concernant les enfants et adolescents socialement inadaptés (1958).

Étude systématique de dossiers de jeunes délinquants des Tribunaux de DIJON, CHALON SUR SAÔNE, BESANÇON, en vue de la publication d'un ouvrage sur « les facteurs de la délinquance juvénile » 1963.

Ces travaux se poursuivront avec Michel JOUIN, Directeur du Service, devenu autonome, de la consultation et de l'OMO, à compter du 1^{er} Juillet 1962. Il étudiera avec son équipe, des bandes de jeunes délinquants à DIJON en vue de la publication de « la délinquance des jeunes en groupe » (1963).

Le Service de Consultation / OMO a bien résisté au temps puisqu'on le retrouve actuellement sous la Direction d'un ancien élève après le départ en retraite de Michel JOUIN.

Quant à l'internat du Centre d'Observation, il rendra encore de nombreux services jusqu'en 1973, avec deux éducateurs chevronnés à sa tête : Bernard GUIGNIER (Directeur), Bernard VOUAUX (éducateur Chef). Était-il dans la nature des choses et de leur évolution qu'on décidera la fermeture du Centre d'Observation ? Cela pourra faire l'objet d'une réflexion approfondie à l'occasion du centenaire de l'éducation spécialisée en Bourgogne...